

MAINTENIR UNE HIÉRARCHIE DES RACES ?

*La Belgique face à la question de l'africanisation
des cadres de la Force publique du Congo belge
(1908-1960)*

- Cédric Leloup -

Le 30 juin 1960, l'ancien Congo belge accéda à l'indépendance dans un climat de liesse populaire. Cinq jours plus tard, la joie laissa pourtant la place à l'angoisse lorsque la Force publique, l'ancienne armée coloniale, se mutina et plongea la jeune nation dans une longue période de troubles. Si les soldats se soulevèrent, ce fut essentiellement en réaction au manque de promotions que l'armée leur offrait. En effet, à l'heure de l'indépendance, la Force publique était toujours sous commandement belge, alors que les premiers candidats-officiers africains entamaient à peine leur formation à l'École royale militaire de Bruxelles¹. Si l'absence d'officiers africains à la date du 30 juin 1960 fut bel et bien l'élément majeur à l'origine de la mutinerie, aucune étude n'a pourtant été menée afin d'expliquer pourquoi le Congo indépendant ne disposa pas d'élites militaires indigènes à l'heure de son indépendance. Cet article se propose donc de combler cette lacune historiographique.

I. Pas de soldats blancs, pas d'officiers noirs : une hiérarchie militaire basée sur la notion de races²

Un regard sur la hiérarchie militaire de la Force publique

Dès les origines, lorsque la Force publique (FP) fut fondée en 1885 et mise au service de l'État indépendant du Congo (EIC), sa hiérarchie fut établie sur base d'une distinction raciale claire entre le cadre et les hommes de troupes : si l'ensemble des recrues, du simple soldat au sergent-major, étaient d'origine africaine, leurs sous-officiers et officiers étaient, pour leur part, tous occidentaux³. Il n'existait donc pas, au Congo, de simples soldats, caporaux et sergents blancs ni même de sous-officiers et officiers noirs. Ce “plafond de verre” maintenant les Africains dans une position hiérarchique subalterne par rapport à leurs collègues occidentaux fut conservé durant les septante-cinq années d'existence de la FP, comme en témoigne le tableau comparatif suivant présentant les différents grades de l'armée coloniale en 1900 et 1960.

Tableau : la hiérarchie militaire de la Force publique (1900-1960)⁴

En examinant le tableau publiée à la page suivante, on constate que, sauf quelques aménagements apportés en vue d'étoffer la hiérarchie en y ajoutant de nouveaux grades, la séparation entre le cadre européen et le cadre indigène fut maintenue jusqu'à l'indépendance du Congo. En 1960, comme en 1900, le grade de sergent-major constitua donc, en soi, une barrière entre les races⁵. Cette démarcation présentait deux inconvénients majeurs : elle limitait les possibilités d'avancement des militaires africains et n'incitait guère les Congolais les plus instruits – peu nombreux, il est vrai, à la veille du second conflit mondial – à contracter un engagement à l'armée, le secteur civil leur offrant des emplois et des salaires plus intéressants. La hiérarchie de la FP présentait aussi la particularité, de considérer les sergents et sergents-majors non pas comme des sous-officiers (catégorie à laquelle ils appartiennent pourtant au sein de l'armée belge), mais comme des “gradés”, appellation englobant aussi les caporaux.

1. Nous nommerons “africanisation des cadres” le processus de formation des sous-officiers et officiers indigènes. 2. L'idéologie véhiculée durant presque l'entièreté de la période coloniale reposait sur une distinction entre colonisateur et colonisé basée sur la notion de “races”. Aussi, l'emploi de ce terme dans cet article ne fait aucunement référence à la pensée de l'auteur, mais bien à celle qui était véhiculée à l'époque. Pour davantage d'informations sur cette idéologie, voir l'ouvrage du philosophe français Albert Memmi (*Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*, Paris, 1973). 3. Bon nombre d'officiers occidentaux furent ainsi enrôlés à la FP aux côtés de Belges, notamment des Italiens, des Scandinaves et des Allemands, jusqu'en 1919, année où il fut décidé de ne plus recruter d'officiers qu'au sein de l'armée belge. 4. Tableau réalisé à partir de : *Législation générale de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, 1907, p. 343 et JACQUES DEVOS, PIERRE PIRON, *Codes et lois du Congo belge*, t. 2, Bruxelles, 1960, p. 384. 5. La Force publique ne recruta jamais son personnel européen parmi les militaires n'ayant pas, au minimum, le grade de sergent. Par ailleurs, le sergent se lançant dans une carrière coloniale bénéficiait d'un avancement automatique au grade d'adjudant, ce qui le plaçait, de fait, hiérarchiquement au-dessus des militaires noirs.

| Année 1900 | Année 1960 |
|------------------------------|------------------------------|
| <i>Cadre européen</i> | <i>Cadre européen</i> |
| Commandant | Lieutenant-général |
| Capitaine-commandant | Général-major |
| Capitaine | Colonel |
| Lieutenant | Lieutenant-colonel |
| Sous-lieutenant | Major |
| Premier sous-officier | Capitaine-commandant |
| Sous-officier | Capitaine |
| | Lieutenant |
| | Sous-lieutenant |
| | Adjudant-chef |
| | Adjudant de 1ère classe |
| | Adjudant |
| | Aspirant |
| | Cadet |
| <i>Cadre indigène</i> | <i>Cadre indigène</i> |
| Sergent-major | 1er sergent-major |
| 1er sergent | Sergent-major |
| Sergent | 1er sergent |
| Caporal | Sergent |
| Soldat | Caporal |
| | Soldat |

Tableau : la hiérarchie militaire de la Force publique (1900-1960).

La hiérarchie militaire de la Force publique, cas unique en Afrique noire ?

Tous les empires coloniaux furent, à un moment ou à un autre, confrontés aux questions de la responsabilisation des soldats autochtones et de leur accession aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, faisant de cette problématique un enjeu colonial majeur⁶. Si un regard sur le processus d'africanisation des cadres dans les autres empires coloniaux s'impose afin de mieux appréhender la situation au Congo belge, nous nous limiterons ici à évoquer le cas des colonies françaises, britanniques et allemandes d'Afrique subsaharienne.

En Afrique noire française, immense empire s'étendant du Sénégal au Congo-Brazzaville, la force armée la plus importante et la plus célèbre fut celle des “tirailleurs sénégalais”, corps créé en 1857. Ces tirailleurs servaient sous un statut dit “indigène” leur imposant certaines limitations en matière d'avancement et de commandement, à la différence de leurs homologues européens servant sous statut “français”. S'ils avaient la possibilité d'atteindre le rang d'officiers à l'ancienneté, suite à un décret de 1899, ils ne pouvaient toutefois pas dépasser le grade de capitaine⁷. De plus, s'ils pouvaient avoir des Européens sous leurs ordres, ils devaient cependant s'incliner devant les décisions d'homologues français ayant le même grade qu'eux⁸. Il leur

était, de surcroît, formellement interdit de commander seul une compagnie. Ces mesures discriminatoires limitant l'autonomie et le champ d'action des officiers indigènes n'incitaient guère les Africains les plus instruits à se lancer dans une carrière militaire, de sorte qu'on ne comptait que 41 officiers indigènes en 1932⁹.

Des établissements de formation d'un cadre indigène furent mis sur pied au lendemain de la Grande Guerre. Ainsi, entre 1921 et 1940, une École spéciale des sous-officiers indigènes située à Fréjus sélectionnait annuellement une trentaine de jeunes gens issus des colonies africaines et leur donnait la possibilité de devenir sergents-majors à la fin d'un cursus de deux ans. Les candidats avaient ensuite l'occasion d'être promus sous-lieutenants après avoir acquis une certaine expérience¹⁰. En Afrique, d'autres écoles à vocation militaire furent également créées au cours des années 1920, à l'image des Écoles des enfants de troupe, établissements primaires permettant aux fils de soldats d'obtenir leur certificat d'études primaires et de prétendre à un grade de sous-officier et, plus rarement, d'officier indigène. À l'automne 1945, ces écoles furent renommées Écoles militaires préparatoires africaines et proposèrent dès lors un cursus de quatre ans de cycle secondaire permettant la formation de sous-officiers noirs. En 1956 fut ressuscitée l'École de Fréjus sous le nom

6. Bien qu'aucune synthèse traitant de la formation d'élites militaires indigènes au sein des différents empires coloniaux n'ait, à ce jour, encore été réalisée, citons néanmoins les travaux d'Anthony Clayton et de David Killingray, qui traitent partiellement du processus d'africanisation des cadres mené par la France et le Royaume-Uni : ANTHONY CLAYTON, *Histoire de l'armée française en Afrique, 1830-1962*, Paris, 1994 ; ANTHONY CLAYTON, DAVID KILLINGRAY, *Khaki and blue. Military and police in British colonial Africa*, Athens, 1989. 7. Cette limitation ne fut supprimée qu'au cours des années 1950. 8. ANTHONY CLAYTON, *Histoire de l'armée française...*, p. 414. 9. MYRON ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, 2009, p. 123. 10. *Idem*, p. 121-122.

d'École de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer (EFORTOM) offrant une formation de deux ans à la majorité des futurs officiers. Toutefois, l'école ne forma que 174 officiers indigènes issus des colonies d'Afrique-Occidentale française entre 1958 et 1965¹¹.

Dans les colonies britanniques d'Afrique, la question de l'encadrement des troupes coloniales par des officiers indigènes se posa aussi, quoique assez tardivement et de manière fort différente selon les régions. En Afrique de l'Ouest britannique (comprenant les actuels Nigeria, Ghana, Sierra Leone et Gambie), les troupes coloniales connues sous le nom de *Royal West African Frontier Force (RWAFF)* furent organisées à partir de 1897. Dans cette armée, les soldats noirs encadrés par des sous-officiers et officiers britanniques ne disposaient que d'un avancement limité au grade de sergent-major¹². Le processus d'africanisation des cadres de l'armée ne prit son envol qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque fut nommé le premier lieutenant noir en 1942. Dès lors, pour être officiers, les candidats africains préalablement sélectionnés durent suivre un entraînement en Angleterre, à l'*Eton College*, avant d'entrer à la *Royal Military Academy Sandhurst*. Toutefois, au cours des années 1950-1960, à l'heure des indépendances, les armées de l'ancienne Afrique de l'Ouest britannique étaient encore largement sous commandement britannique¹³. En Afrique de l'Est britannique (comprenant les actuels Kenya et Ouganda), le

processus d'africanisation des cadres des troupes coloniales, les *King's African Rifles*, fut plus lent. Dans cette région, les troupes comptant des soldats et sous-officiers indigènes étaient également dirigées par des officiers européens. En 1957 fut créé spécialement le poste d'*effendi* donnant enfin le statut d'officier aux indigènes mais limitant leur commandement au seul niveau de la compagnie. Ce statut original fut aboli deux ans plus tard pour ouvrir définitivement le cadre des officiers à tous les militaires noirs, sans restriction, et les premiers candidats officiers issus de cette région firent leur entrée à Sandhurst, en 1959-1960¹⁴.

Au Soudan, pays administré conjointement par le Royaume-Uni et l'Égypte depuis 1899 sous la forme d'un condominium, l'ordre était assuré par l'armée égyptienne mais les troupes qui y stationnaient étaient constituées d'une majorité de recrues locales, qui avaient la possibilité d'atteindre le grade de capitaine. Au sein du condominium, la méfiance était de mise entre les deux puissances qui se partageaient le contrôle du pays. Aussi, les Britanniques ressentirent le besoin de resserrer leurs liens avec les officiers soudanais et d'assurer au mieux leur formation afin de contrer l'influence égyptienne dans la région. C'est dans ce but que fut ouverte, en 1905, l'École militaire de Khartoum. Cet établissement était accessible aux enfants d'anciens soldats et officiers méritants, aux enfants de sujets ayant rendu des services éminents au Royaume-Uni, aux enfants issus

11. *Idem*, p. 213-217. 12. DAVID KILLINGRAY, "The British military presence in West Africa", in *Khaki and blue. Military and police in British colonial Africa*, Athens, 1989, p. 145-147.

13. *Idem*, p. 160-161. 14. ANTHONY CLAYTON, "British colonial forces in black Africa", in *Défense et maintien de l'ordre en Afrique centrale, 1908-1962. Actes du colloque international du 17 octobre 1992*, Bruxelles, 1994, p. 22-23.

des grandes familles soudanaises, ainsi qu'aux meilleurs sous-officiers issus du rang¹⁵. Au sein de cette école, les étudiants suivaient un cursus de trois ans, pour les cadets sortis du *Gordon College*, seule école secondaire du Soudan et, de deux ans, pour les sous-officiers issus du rang. Au terme de leurs études, les cadets quittaient l'établissement avec le grade de sous-lieutenant¹⁶.

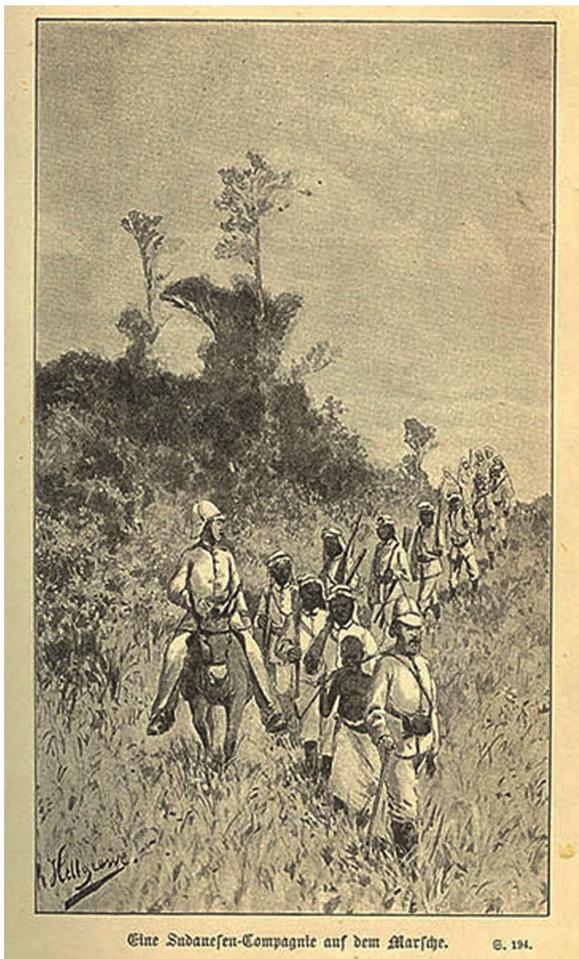
Ces officiers ainsi formés constituaient une élite et, à ce titre, ne pouvaient rester indifférents lorsqu'une importante révolte éclata en 1924. Deux ans plus tôt, l'Égypte avait obtenu son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni et remis en question le bien-fondé du condominium. Certains civils, soldats et officiers soudanais influents et partisans d'un rattachement de leur pays à l'Égypte menèrent une insurrection de juin à août 1924, qui fut écrasée par les Britanniques. Au même moment, tous les cadets de l'École militaire de Khartoum se mutinèrent par solidarité, le 9 août 1924¹⁷. Si cette révolte fut également matée, elle eut d'importantes conséquences puisque l'École militaire de Khartoum fut fermée en 1925, en réaction à la mutinerie.

Tout comme les autres grandes puissances, l'Allemagne se lança également dans l'aventure coloniale. Sa domination sur les actuels Togo, Cameroun, Namibie, Tanzanie, Rwanda et Burundi s'établit durant les années 1880-1890 et prit fin au terme de la Grande Guerre.

Sur ces territoires fut organisée la *Kaiserliche Schutztruppe*, armée constituée de soldats recrutés localement et encadrés par des sous-officiers et officiers allemands. Si, en principe, les cadres de la *Schutztruppe* étaient tous européens dans les colonies africaines, l'Afrique orientale allemande (composée de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi) présentait la particularité de compter dans les cadres de son armée des officiers indigènes. Cette originalité remontait à 1889, lorsque le major Wissmann fut envoyé à la conquête de la région et recruta pour ce faire des soldats dont quelques officiers soudanais, les *effendis*. L'emploi de ces derniers fut maintenu par la suite et permit aux soldats noirs d'atteindre les grades d'officiers de l'armée¹⁸. Ils servaient cependant sous statut indigène, portaient les grades issus de la hiérarchie soudanaise et se voyaient refuser tout commandement sur des militaires blancs¹⁹. Les *effendis* faisaient avant tout office d'hommes de confiance et de relais entre Allemands et indigènes. D'importance mineure, ils n'étaient pas nécessairement remplacés au terme de leur service, tant pour des raisons financières que de confiance²⁰.

L'analyse du processus d'africanisation des cadres au sein d'armées coloniales étrangères met en lumière quelques éléments utiles dans le cadre d'une étude relative à la Force publique, notamment le fait que, hors du Congo, l'accession de militaires indigènes à

15. ELENA VEZZADINI, "Une 'élite exclue'. Les officiers soudanais entre ordre et révolte au Soudan colonial britannique (1900-1924)", in *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIXe-XXe siècles*, Rennes, 2012, p. 91. 16. TIM NIBLOCK, *Class and power in Sudan : the dynamics of Sudanese politics. 1898-1985*, Albany, 1987, p. 139-140. 17. ELENA VEZZADINI, "Une 'élite exclue'...", p. 87. 18. RÉMY PORTE, *La conquête des colonies allemandes. Naissance et mort d'un rêve impérial*, Paris, 2006, p. 53. 19. *Idem*, p. 130. 20. TANJA BUHRER, *Die kaiserliche Schutztruppe für Deutsch-Ostafrika : koloniale Sicherheitspolitik und transkulturelle Kriegsführung. 1885 bis 1918*, Munich, 2011, p. 148-149.



Jusqu'à la fin de Première Guerre mondiale, l'Afrique-orientale allemande (composée de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi) présentait la particularité de compter dans les cadres de son armée des officiers indigènes, dont des officiers soudanais, les "effendis". Ils servaient cependant sous statut indigène, portaient les grades issus de la hiérarchie soudanaise et se voyaient refuser tout commandement sur des militaires blancs. Les effendis faisaient avant tout office d'hommes de confiance et de relais entre Allemands et indigènes. (Gravure de Rudolf Hellgrewe, 1908)

des postes importants ne pouvait s'opérer que dans un climat de confiance mutuelle entre colonisateurs et colonisés. Ainsi, en Afrique orientale allemande, la nomination d'*effendis* était, avant tout, une marque de confiance des autorités coloniales. La situation était d'ailleurs assez similaire au Soudan, puisque c'est la perte de confiance des Britanniques vis-à-vis des cadets indigènes qui mit un terme à la formation d'un cadre noir, suite à la révolte de 1924. Dès lors, la question de la fiabilité des soldats congolais et de leur loyauté envers la Belgique peut se poser afin d'expliquer le manque d'africanisation des cadres de la FP jusque dans les dernières années de la colonisation.

Dès le début de son existence, la FP se signala par une certaine propension à la mutinerie. En effet, entre 1895 et 1900, pas moins de trois soulèvements majeurs des troupes se succédèrent et eurent un retentissement considérable. La première mutinerie se produisit à Luluabourg (Kananga), en juillet 1895 et, nécessita une dizaine d'années de campagne militaire afin de venir à bout des insurgés. La seconde, celle dite “de la colonne Dhanis”, eut lieu en février 1897, lorsque d'importantes troupes envoyées à la conquête du Soudan se révoltèrent. L'événement fut extrêmement grave puisque la force la plus importante et la mieux armée de l'EIC se retournait soudainement contre lui. Enfin, la troisième révolte, celle de Shinkakasa, eut un impact symbolique puisqu'elle se produisit, en avril 1900, à Boma, alors siège du gouvernement

central et capitale de la colonie. Ces mutineries étaient le fait de soldats protestant contre la sévérité excessive de certains chefs européens et contre des conditions de travail pénibles²¹. Par la suite, la FP connut une période de calme jusqu'en février 1944, lorsque des troupes stationnées à Luluabourg se mutinèrent en réaction à leurs conditions de vie qu'elles jugeaient moins bonnes qu'au cours des opérations militaires hors-frontières. Un autre mouvement insurrectionnel fut écrasé avant même d'éclater durant la même période au Katanga. Si l'ordre fut rapidement restauré dans les deux cas, il ne fait aucun doute que le soulèvement de soldats noirs jugés fiables traumatisa le colonisateur²².

Dès lors, était-il sage de former une élite militaire noire susceptible de se retourner un jour contre les Belges ? Bien que les traces d'une telle réflexion soient absentes dans les archives de l'ancien Ministère des Colonies, la question de la loyauté des soldats noirs envers la métropole semble une piste qu'il ne faut pas écarter afin d'expliquer l'absence de promotions offertes aux Congolais au-delà du grade de sergent-major, même s'il ne s'agit que d'une hypothèse. Cette théorie est d'autant plus plausible qu'elle est renforcée par des documents attestant de vives inquiétudes belges à l'occasion du soulèvement des cadets soudanais de 1924²³. Outre le manque de loyauté supposé des soldats noirs, d'autres facteurs susceptibles d'avoir ralenti le processus d'africanisation des cadres de la FP sont à considérer.

21. LOUIS-FRANÇOIS VANDERSTRAETEN, “Léopold II et la Force publique”, in *Léopold II et la Force publique au Congo*, Bruxelles, 1985, p. 29. 22. *Idem*, p. 76. 23. “Note pour Monsieur le Secrétaire général”, 6.10.1924 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 4766).

II. Comprendre le manque d'africanisation des cadres de l'armée à la lumière de la société coloniale

Quelques précisions méthodologiques et historiographiques

Si l'absence d'officiers africains à l'heure de l'indépendance congolaise fut la cause principale à l'origine de la mutinerie de la FP, les raisons qui incitèrent les autorités coloniales à ne pas former d'élites militaires indigènes jusqu'aux dernières années de la colonisation restent nébuleuses. À ce jour, aucune étude n'a encore été menée sur cette question. Si un article écrit par l'historien Louis-François Vanderstraeten traite bien de l'africanisation des cadres de l'armée, il n'explique toutefois en rien pourquoi celle-ci survint aussi tardivement²⁴. Il est vrai que la rareté des archives relatives à cette thématique ne facilite guère le travail de l'historien, qui doit donc contourner cet obstacle en recourant aux travaux scientifiques afin de mieux comprendre ce sujet²⁵.

Notre étude, bien que relative à un thème d'histoire militaire, s'inscrit dans un contexte historiographique plus large : celui de la colonisation et de la décolonisation du Congo. C'est donc dans cette historiographie que nous avons puisé l'essentiel de notre inspiration, à défaut de bénéficier d'un nombre considérable d'archives à analyser. Pour ce faire, nous avons eu recours à des ouvrages de référence relatifs à l'histoire du Congo belge²⁶. Par ailleurs, l'africanisation des cadres de la Force publique s'intégrant également dans la thématique globale de la formation des élites indigènes, nous avons aussi consulté des travaux traitant de cette question particulière²⁷. Nos diverses lectures, complétées par les archives, nous ont ainsi permis de dégager trois pistes sérieuses justifiant le manque d'africanisation des cadres de la Force publique à l'heure de l'indépendance du Congo, que le lecteur découvrira dans les pages suivantes.

24. LOUIS-FRANÇOIS VANDERSTRAETEN, “La Force publique et la préparation de l'indépendance”, in *La Belgique et l'Afrique centrale : de 1960 à nos jours*, Bruxelles, 2000, p. 99-106. 25. Au cours de nos recherches, nous n'avons dénombré que deux boîtes d'archives traitant spécifiquement de la question de l'africanisation des cadres de la FP dans les collections de l'ancien Ministère des colonies. Cependant, ces archives ne traitent que du processus d'africanisation entamé à partir de 1954 et ne contribuent en rien à comprendre pourquoi celui-ci fut aussi tardif. 26. À ce titre, citons les travaux “incontournables” suivants : ISIDORE NDAYWEL È NZIEM, *Histoire générale du Congo, de l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles, 1998; JEAN STENGERS, *Congo, mythes et réalités. 100 ans d'histoire*, Paris, 1989; JACQUES VANDERLINDEN, *La crise congolaise*, Bruxelles, 1985; GUY VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo. Empreintes d'une colonie. 1885-1980*, Bruxelles, 200; JEAN-LUC VELLUT, “La Belgique et la préparation de l'indépendance du Congo”, in *La Belgique et l'Afrique centrale : de 1960 à nos jours*, Bruxelles, 2000, p. 83-94. 27. Citons notamment CÉDRIC LELOUP, *Maintenir une hiérarchie des races ? La question de l'encadrement des troupes de la Force Publique du Congo belge (1908-1960)*, Mémoire de master en Histoire, Université libre de Bruxelles, 2014; PASCALINE LE POLAIN DE WAROUX, *L'intégration des assistants médicaux indigènes au sein des services de soins de santé au Congo belge entre 1920 et 1960*, Mémoire de master en Histoire, Université catholique de Louvain, 2010; JEAN-MARIE MUTAMBA MAKOMBO KITASHIMA, *Du Congo belge au Congo indépendant, 1940-1960. Émergence des “évolués” et genèse du nationalisme*, Kinshasa, 1998; GUY VANTHEMSCHE, “Le Saint-Siège et la fin du Congo belge (1958-1960)”, in *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 109, 2014, p. 196-233.

Le problème du mode de recrutement du soldat congolais et de son bagage intellectuel

Dès les origines, le volontariat seul ne suffit pas à fournir le contingent nécessaire à la FP. On instaura donc un système de levée annuelle basé sur un quota de recrues à fournir partout à travers la colonie, à l'exception des centres extra-coutumiers (villes coloniales). Dès lors, les chefs coutumiers congolais étaient tenus de désigner parmi leurs sujets des recrues pour l'armée. Ce mode d'enrôlement donnait néanmoins lieu à certaines dérives, car les chefs africains profitaient généralement des opérations de recrutement pour se débarrasser des plus mauvais éléments de leurs communautés en les désignant arbitrairement pour le service militaire, dont la durée était fixée à sept ans. Pour les soldats noirs enrôlés de force dans la grande majorité des cas, le passage par la FP s'apparentait donc davantage à une punition qu'à la réalisation d'une véritable vocation, ce qui ne constituait guère un gage de valeur militaire²⁸. De plus, le fait que les citoyens noirs, potentiellement plus instruits que les “campagnards”, aient été épargnés par les opérations de recrutement des troupes, jusqu'en 1948, priva aussi l'armée de recrues d'une plus grande valeur intellectuelle et susceptibles d'occuper des postes à responsabilité.

Le conscrit désigné par le chef devait quitter sa tribu pour se rendre dans l'un des nombreux centres d'instruction de la FP souvent situé loin de chez lui, dans une contrée dont il ignorait tout, même la langue. Transformer une recrue arrachée à son village pour en

faire un soldat n'était pas simple et nécessitait un an de travail, car il fallait lui enseigner les choses les plus élémentaires de la vie militaire auxquelles elle n'était guère familiarisée comme, par exemple, le fait de se vêtir d'un uniforme, de mettre des bottines en faisant les lacets, de nouer des bandes molletières afin d'éviter les morsures de serpents, ou encore de manier les armes en toute sécurité. Outre ces principes rudimentaires, le “bleu” devait pratiquer des exercices physiques, de la marche, de la natation et de l'escrime à la baïonnette ou au bâton. Il découvrait la discipline militaire, ainsi que quelques notions “morales” et sanitaires. Un élément fondamental dans sa formation était l'apprentissage du lingala, langue parlée dans l'Ouest du Congo et langue officielle de la FP, afin de donner une cohésion “nationale” à cette armée composée d'individus d'origines diverses²⁹.

La FP participa, à sa façon, à l'“œuvre civilisatrice” belge au Congo en créant, dès 1909, des écoles dans ses camps. Ces établissements avaient pour but de permettre aux soldats – analphabètes dans la plupart des cas – qui le souhaitaient d'apprendre gratuitement à lire et écrire. Au lendemain de la Grande Guerre, il fut également décidé d'imposer aux soldats l'apprentissage d'un métier dans l'optique de leur réinsertion future dans la société. Dès lors, chacun devait se spécialiser, sous la direction d'instructeurs européens et, durant deux ans, dans une profession choisie au sein d'une longue liste de métiers allant du maçon au plombier, en passant par l'imprimeur, le cordonnier, le boulanger, etc...³⁰.

28. ÉMILE JANSSENS, *Histoire de la Force publique*, Bruxelles, 1979, p. 49-52. 29. DOMINIQUE HANSON (dir.), *Lisolo na Bisu, “Notre histoire”. Le soldat congolais de la Force publique. 1885-1960*, Bruxelles, 2010, p. 129-130. 30. “Force publique – Rapport annuel – Première partie”, 1955 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2462).

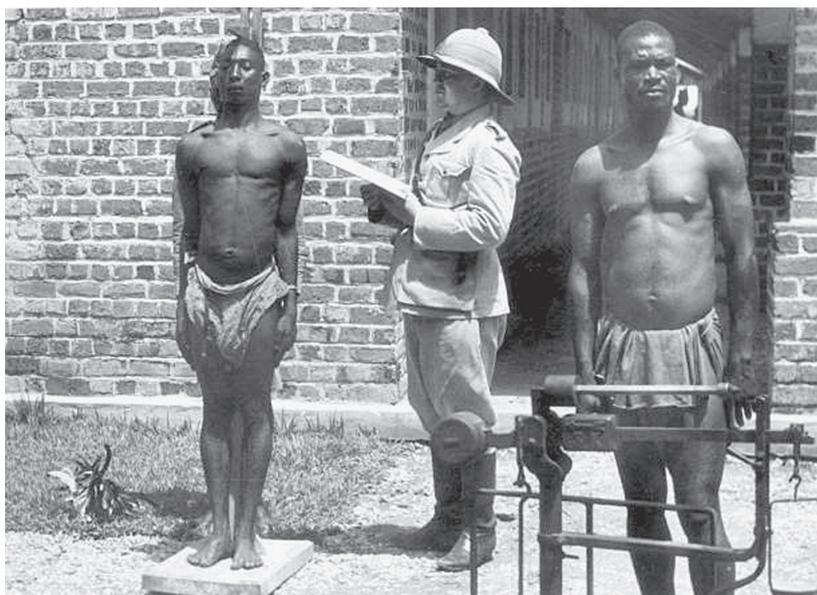
Des écoles de formation du personnel militaire indigène virent le jour sous le régime léopoldien. En 1897, une "école pour gradés comptables" fut créée à Boma. Elle formait en un an, les gradés comptables, sergents spécialisés, dont la FP avait besoin pour son administration. En 1905, c'est une "école pour armuriers" qui fut créée à Léopoldville. Après deux ans d'études durant lesquelles les candidats apprenaient le fonctionnement et la réparation des armes, ils obtenaient le brevet de premier-sergent ou sergent-major. À ces écoles, s'ajouta une pléthore d'autres établissements après le premier conflit mondial : écoles de sergents brevetés d'infanterie et de cyclistes (renommées écoles de candidats gradés à partir de 1935), écoles des chauffeurs-mécaniciens, école des candidats gradés d'artillerie, école des candidats gradés du génie, école des troupes de transmissions, etc... Les gradés noirs ainsi formés restaient toutefois limités au grade de sergent-major³¹.

Par ailleurs, les recrues qui rejoignaient de gré ou de force les rangs de la Force publique ne disposèrent longtemps que d'un bagage intellectuel rudimentaire. Ce phénomène remontait aux premières heures de la colonisation, lorsque le roi Léopold II décida que l'évangélisation du Congo serait l'œuvre de missionnaires catholiques belges afin de garantir un caractère "national" à la colonie. Pour ce faire, le souverain accorda des avantages aux missions catholiques, suite au concordat de 1906 signé entre l'EIC et le Saint-Siège. Cette union assurant l'hégémonie de l'Église et de ses missions au Congo servait les intérêts de chacune des parties puisqu'elle

assurait la possession de terres aux missions, mais leur imposait d'évangéliser et d'instruire les Congolais en créant des écoles à leur intention (car il était indispensable que les indigènes puissent lire les Saintes Écritures pour obtenir leur conversion). Hormis quelques initiatives de l'État durant les premières années de la colonisation, l'enseignement devint rapidement le monopole exclusif des missions catholiques surtout et, protestantes³². Cette mainmise ecclésiastique sur l'enseignement ne fut remise en cause qu'à partir des années 1950, tant pour des raisons politiques qu'idéologiques.

Durant presque septante ans, les missionnaires assumèrent seuls la formation des indigènes dans les villes comme en brousse, en répondant aux impératifs fixés par le clergé et l'État : évangéliser les masses (au moyen d'un enseignement primaire), former les travailleurs et auxiliaires dont l'État et le secteur privé avaient besoin (au moyen d'un enseignement professionnel) et, former des prêtres indigènes (au moyen d'un enseignement secondaire dispensé dans des séminaires). Réaliser simultanément l'ensemble de ces tâches dans un pays grand comme le continent européen et, avec des moyens matériels et humains limités, était une tâche trop grande pour les seules missions. Aussi ne purent-elles pendant longtemps prodiguer un enseignement de type secondaire qu'aux seuls candidats à la prêtrise, au détriment du reste de la population noire condamné à ne recevoir qu'un enseignement primaire et professionnel assez rudimentaire dispensé par des missionnaires non-qualifiés pour assurer des emplois d'enseignants³³.

31. *Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant l'année 1932 présenté aux Chambres législatives*, Bruxelles, 1933, p. 85. 32. ISIDORE NDAYWEL È NZIEM, *Histoire générale du Congo...*, p. 402-403. 33. JEAN STENGERS, *Congo, mythes et réalités...*, p. 194.



Des recrues pour la Force publique sont mesurées et pesées. (Fonds André Cauvin, CegeSoma n° 140575)

Cette situation ne changea qu'en 1946-1947, lorsque les premiers collèges catholiques pour indigènes ne se destinant pas à la prêtrise ouvrirent leurs portes. Il fallut ensuite attendre 1954 pour qu'un enseignement primaire et secondaire officiel et laïc pour Noirs voit le jour, sous l'impulsion du ministre Buisseret. Les bases d'un enseignement supérieur pour indigènes furent posées en 1947 avec la création du Centre universitaire congolais Lovanium à Kisantu. Celui-ci regroupait la FOMULAC (Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo), fondée en 1927 pour la formation d'infirmiers puis d'assistants médicaux, le CADULAC (Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo), fondé en 1932 pour la formation d'agronomes puis d'assistants agricoles et, une École des Sciences administratives et commerciales, qui ouvrit ses portes en 1947. Lovanium, la première université congolaise, fut fondée en 1954 sous l'égide de l'Université catholique de Louvain et fut suivie, en 1956, par l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi³⁴.

C'est donc dans ce contexte de mainmise ecclésiastique sur l'enseignement durant l'essentiel de la période coloniale qu'il faut se replacer pour comprendre ce qu'était le bagage intellectuel des recrues de la FP de 1885 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque les recrues se présentaient aux centres d'instruction de l'armée, elles avaient, au mieux, obtenu leur diplôme d'études primaires et suivi une formation professionnelle. Dans le pire des cas – le plus fréquent –, elles étaient analphabètes. Il ne

semblait donc guère envisageable de mettre un jour sur un pied d'égalité les soldats noirs avec leurs officiers blancs généralement détenteurs, eux, d'un diplôme universitaire. L'enrôlement de militaires noirs dotés d'une plus grande valeur intellectuelle et susceptibles de suivre une formation d'officiers n'aurait été possible que suite à une réforme du système éducatif colonial, ainsi qu'à l'ouverture du recrutement dans les villes, là où se trouvait une population noire plus instruite.

La notion de “prestige du Blanc”, une entrave “morale” à toute idée d'africanisation des cadres

Au Congo, deux “races” se rencontrèrent et cohabitèrent durant 75 ans de période coloniale. Si une ségrégation entre Blancs et Noirs n'y fut jamais institutionnalisée comme dans l'Afrique du Sud, il existait pourtant une séparation tacite entre les deux groupes. Ceux-ci n'étaient pas égaux en droit et ne fréquentaient pas les mêmes lieux de sociabilité. Chacun avait conscience de sa place et de son rang au sein de la société coloniale et n'enfreignait pas la “colour bar” dont tout le monde savait qu'elle existait, bien qu'elle ne fut jamais inscrite dans un texte de loi. Ce n'est qu'au cours des années 1950 que ce régime commença à être remis en question de part et d'autre de la barrière raciale.

Les divisions les plus visibles s'observaient essentiellement dans les villes, lesquelles étaient généralement divisées en deux parties séparées l'une de l'autre par un terrain vague, une voie ferrée, une route importante, un zoo

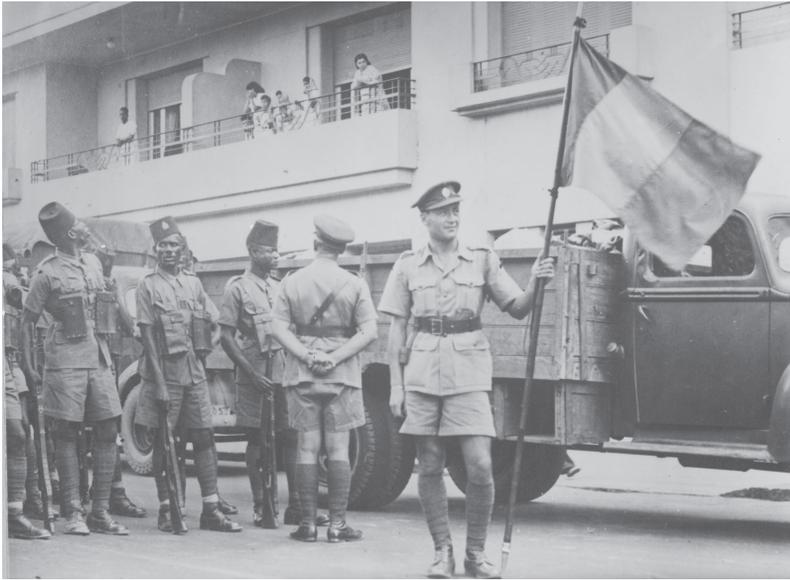
34. ISIDORE NDAYWEL È NZIEM, *Histoire générale du Congo...*, p. 505-507.

ou encore un jardin botanique. Les Européens résidaient dans la partie dite “ville”, alors que les Africains vivaient dans la “cité”. Cette situation n’empêchait pas chaque groupe de se rendre dans la partie de la ville assignée à l’autre, mais, la nuit tombée, chacun était tenu de retourner dans son quartier respectif. Un couvre-feu s’appliquant aux Congolais était d’ailleurs fixé à 21 heures. Si des liens d’amitié pouvaient exister entre gens issus des deux groupes, les relations entre coloniaux et colonisés se limitaient généralement à celles de patrons/employés. Hormis les lieux de travail, Européens et Africains ne partageaient pas les mêmes lieux de sociabilité et disposaient de leurs propres bars, restaurants, cinémas ou hôtels. L’accès aux endroits réservés à la communauté blanche était officieusement interdit aux gens de couleur. Chaque “race” disposait aussi de guichets, qui lui étaient réservés dans les magasins ou encore dans les bureaux de poste. Une distinction était également faite dans les établissements scolaires, les écoles ne devenant racialement mixtes qu’au cours des années 1950. La séparation entre les peuples fut même observée jusque dans le domaine intime, les relations interraciales étant extrêmement mal considérées tant par les autorités coloniales, que par la population blanche dans son ensemble. S’il n’y eut jamais, au Congo, de pancartes “Whites only” interdisant formellement l’accès à tel ou tel endroit aux indigènes, comme en Afrique du Sud, il existait pourtant une certaine forme

d’apartheid que l’on pourrait qualifier de “soft”. Quoiqu’on en pense, une barrière existait bel et bien entre Belges et Congolais et reposait essentiellement sur un concept, celui de “prestige du Blanc”³⁵.

Tout au long de la période coloniale, les autorités belges veillèrent toujours scrupuleusement à la composition sociale de la population européenne présente au Congo. Elles souhaitaient avant tout une colonisation d’“élites” et refusaient l’accès à la colonie aux “petits Blancs”, Européens aux revenus peu élevés, aux mœurs supposées légères, à l’instruction réduite et exerçant des métiers manuels en Belgique (comme les ouvriers, mineurs, agriculteurs, etc.). En conséquence, elles recrutèrent leur personnel en partance pour la colonie majoritairement au sein des classes moyennes et de la petite bourgeoisie, à défaut d’attirer au Congo les véritables élites issues de la noblesse et de la haute bourgeoisie belges peu intéressées par les faibles opportunités d’ascension sociale que les carrières coloniales leur offraient. Pour la Belgique, le Congo constitua davantage une colonie d’exploitation que de peuplement : les quelques Belges sélectionnés et envoyés en Afrique avaient pour mission d’encadrer l’abondante et peu coûteuse main-d’œuvre indigène formée dans les missions et les écoles professionnelles de la colonie³⁶. Aussi, une forte présence belge au Congo ne fut jamais requise par les autorités coloniales³⁷.

35. CÉDRIC LELOUP, *Maintenir une hiérarchie...*, p. 66-67. 36. AMANDINE LAURO, VALÉRIE PIETTE, “Le Congo belge (1908-1960). Coloniser sans élites ?”, in *Au sommet de l’Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVIe-XXe siècle)*, Bruxelles, 2009, p. 118-121. 37. Quiconque souhaitait s’établir au Congo belge devait subir des contrôles drastiques de la part des autorités coloniales. Le montant des revenus de chaque individu était, par exemple, sévèrement contrôlé afin de déterminer si les candidats à un départ pour l’Afrique étaient financièrement aptes à subvenir à leurs besoins une fois sur place.



*Le corps expéditionnaire de la Force publique au Caire, lors de la Seconde Guerre mondiale, le 14 juin 1943. Le séjour au Caire fut à l'origine d'un changement radical de mentalité chez le soldat congolais, car il y découvrit une société totalement différente de celle du Congo belge, ce qui mit à mal l'idée du "prestige du Blanc".
(Musée royal de l'Afrique centrale)*

En interdisant l'accès à la colonie aux “petits Blancs” et en favorisant l'implantation d'une certaine élite sur place, les autorités livraient aux Congolais une image volontairement tronquée de ce qu'étaient la Belgique et les citoyens belges en général. En effet, durant presque l'entièreté de la période coloniale, les seuls Européens que les colonisés rencontrèrent étaient avant tout des coloniaux triés sur le volet avant leur départ pour l'Afrique. Il en résulta donc une idéalisation et une généralisation de ce qu'était la population métropolitaine, sur base uniquement des seuls Belges que les Congolais fréquentaient en Afrique : des individus instruits, cultivés, souvent fortunés, ne travaillant pas de leurs mains et donnant les ordres. D'où, les indigènes nourrirent un profond respect teinté d'admiration et de soumission envers leurs “maîtres” qu'ils considéraient comme leur étant supérieurs. Cette vision erronée de ce qu'étaient véritablement les Occidentaux, les autorités coloniales en firent la clef de voûte du maintien de la domination belge au Congo. Dès lors, afin d'entretenir l'idée de supériorité de l'homme blanc, chaque colonial était tenu de maintenir son “prestige de Blanc” en adoptant une attitude irréprochable en toute circonstance et en marquant une certaine distance vis-à-vis des colonisés. Un moyen sûr de préserver ce prestige racial était également de limiter l'accès des Congolais à la métropole, car les séjours d'indigènes en Belgique présentaient le risque que les colonisés démystifient la métropole et sa population (en rencontrant, par exemple, des ouvriers belges effectuant

le même travail qu'eux, des mendiants ou encore des prostituées belges) et rapportent leurs observations à leurs compatriotes restés au pays³⁸.

Cette notion de “prestige du Blanc” se retrouvait aussi bien dans le secteur civil, qu'à la Force publique. Il existait, au sein de celle-ci, une distinction claire entre Belges et Congolais basée sur un subtil mélange entre hiérarchies militaire et raciale. Ainsi donc, avant leur départ pour l'Afrique, les sous-officiers et officiers étaient conscients du fait qu'ils devaient tenir leur rang et le faire respecter par les soldats placés sous leur commandement, de même que leur “prestige de Blanc”. Quelques règles de base leur étaient d'ailleurs inculquées lors de leur passage forcé par l'École coloniale de Bruxelles : éviter de se rendre dans la cité noire, adopter une attitude respectable en veillant à leur habillement, ne pas partager la case de soldats noirs, ne pas boire d'alcool devant les hommes de troupe, etc...³⁹. S'il ne leur était pas interdit de sympathiser avec leurs soldats, les militaires belges étaient néanmoins astreints à une certaine réserve vis-à-vis de ceux-ci⁴⁰. On peut donc dire qu'à l'armée, le respect du grade et le prestige de la race se confondaient : les militaires noirs respectaient leurs chefs tant pour les grades qu'ils occupaient, que pour la couleur de leur peau, comme l'admit le général Émile Janssens, dernier commandant en chef de la FP : “Près de 70 ans d'efforts entrepris dans une même direction avaient permis à la Force Publique d'exercer une influence profonde

38. CÉDRIC LELOUP, *Maintenir une hiérarchie...*, p. 67-68. 39. Instaurée en décembre 1903, sous l'EIC, l'École coloniale située à Bruxelles prodiguait une formation spécialisée et obligatoire en matières coloniales à tous les membres du personnel administratif, militaire et judiciaire en partance pour la colonie. 40. CÉDRIC LELOUP, *Maintenir une hiérarchie...*, p. 73.

sur les Congolais et d'imposer à nos soldats la stricte et absolue discipline, dont le Bantou ne peut se passer. Il ne faut pas craindre d'ajouter que cette discipline reposait notamment sur le prestige des chefs et, qu'à la Force Publique, le prestige de l'officier était renforcé par le prestige du Blanc. On ne pourra saper, plus tard, le prestige du Blanc sans atteindre celui des officiers"⁴¹.

Les grades dévolus aux Occidentaux constituaient, de fait, un bastion de la race blanche au Congo. Dès lors, admettre la promotion d'Africains à des grades occupés jusque-là par des Blancs serait revenu à remettre en cause la frontière hiérarchique établie dès les premières heures de la colonisation entre individus des deux “races” et, à diminuer le “prestige du Blanc” en admettant l'égalité entre individus des deux groupes en termes de compétences et d'intelligence. Cette éventualité fut tout bonnement impensable pour les autorités belges jusque dans les années 1950. Ce n'est véritablement qu'à partir de cette période que le “prestige de Blanc” connut un recul, lorsque les séjours de Congolais en Belgique se multiplièrent et, que de nombreux jeunes coloniaux aux idées plus progressistes et égalitaires débarquèrent sur le sol de la Colonie.

III. La lente marche vers l'africanisation des cadres de la Force publique

Les trois facteurs principaux allant à l'encontre d'un processus d'africanisation des cadres durant la période 1908-1945 étant connus, il est, à présent, possible de voir comment l'idée

chimérique de nommer des officiers noirs devint peu à peu une réalité au lendemain du second conflit mondial.

Le second conflit mondial et les débats d'après-guerre

Lorsque la Belgique fut envahie par les troupes allemandes, le 10 mai 1940, le Congo belge se retrouva entraîné pour la seconde fois dans un conflit mondial. Il ne fut toutefois pas immédiatement question d'une participation de la FP à des opérations militaires. Une telle décision ne survint que le 19 novembre 1940, lorsque le gouvernement belge en exil à Londres déclara la guerre à l'Italie, seule puissance de l'Axe à posséder des colonies en Afrique, car des aviateurs italiens bombardaient le Royaume-Uni depuis le territoire belge occupé. Dès lors, un corps expéditionnaire de la FP grossit les rangs des Britanniques et remporta sur les Italiens, entre mars et juillet 1941, trois victoires notables dans l'Ouest de l'Éthiopie, colonie italienne depuis 1936. En juillet 1942, un autre corps expéditionnaire fut envoyé dans l'actuel Nigeria, colonie britannique, en vue de l'invasion du Dahomey (Bénin) français et vichyste. L'invasion n'eut toutefois pas lieu puisque les autorités de la colonie française se rallièrent au général de Gaulle en novembre 1942. La présence congolaise au Nigeria n'étant plus nécessaire, il fut décidé d'envoyer les 7.680 meilleurs éléments du corps expéditionnaire au Proche et Moyen-Orient afin d'y poursuivre la lutte contre les forces de l'Axe. Divisés en deux groupes, ils arrivèrent en Égypte entre avril et juillet 1943 et furent initialement installés au Caire dans l'optique d'une participation à la libération de l'Europe,

41. ÉMILE JANSSENS, *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, 1961, p. 23.

puis déplacés non loin du canal de Suez et en Palestine. Le 28 juillet 1944, il fut décidé de les rapatrier au Congo, sans qu'ils aient eu la possibilité de prendre part à la libération de l'Europe. Les raisons évoquées pour justifier le renvoi des Congolais chez eux étaient d'ordre idéologique (refus d'envoyer des Africains en Europe), pratique et disciplinaire⁴².

Pour les soldats congolais, le séjour au Caire fut l'occasion de découvrir un monde radicalement différent du leur, car ils y croisèrent des contingents alliés composés d'officiers blancs, mais aussi de simples soldats occidentaux effectuant le même travail qu'eux, chose absolument impensable au Congo. Ils y rencontrèrent également des militaires indigènes d'autres empires, avec qui ils comparèrent le montant de leur solde, largement en leur défaveur, et constatèrent qu'il existait, hors du Congo, des Noirs occupant des postes importants au sein de la société coloniale et de l'armée⁴³. Sur place, ils remarquèrent qu'ils étaient traités avec davantage d'égards par leurs hôtes que par les Belges, notamment en terme de rations militaires. Ils constatèrent aussi que les Britanniques disposaient de moyens militaires nettement supérieurs en nombre et en qualité à ceux des Belges, à l'image des chars d'assaut et autres navires de guerre, ce qui entacha indéniablement à leurs yeux le prestige de la métropole dont les mérites leur avaient été tant vantés jusque-là⁴⁴. En guise de distraction au Caire, ils purent s'adonner à des loisirs qui leur étaient pourtant interdits au Congo, comme le

fait de boire un verre dans n'importe quel bar, en compagnie d'Occidentaux tout en étant servis par des Blancs, ou encore d'entretenir des relations avec des Européennes. Nul doute que le séjour en Orient provoqua chez eux un véritable électrochoc et les poussa à réfléchir sur leur propre condition au Congo belge. Ils y acquirent ainsi des idées et des aspirations nouvelles et commencèrent à rêver d'égalité entre Blancs et Noirs. C'est d'ailleurs à cette occasion que les militaires noirs réclamèrent pour la première fois (de manière formellement attestée par des archives) de l'avancement au sein de l'armée et l'accès aux grades de sous-officiers et d'officiers⁴⁵. Le soldat congolais revenant chez lui en 1944 n'était décidément plus le même que celui qui était parti au début du conflit !

C'est également au cours de la Seconde Guerre mondiale que l'idée de former un cadre noir fut évoquée pour la première fois par les autorités coloniales belges. En effet, on ne trouve, dans les archives de l'ancien Ministère des Colonies, aucune trace d'une quelconque discussion relative à la question de l'africanisation des cadres de la FP avant cette période, soit entre 1908 et 1945. Aussi ignore-t-on si les autorités coloniales débattirent de la possibilité d'ouvrir les cadres de l'armée aux Congolais ou, du moins, si elles y songèrent avant le second conflit mondial. Durant trente-sept ans, il y eut donc un long silence à ce sujet. Comment expliquer ce phénomène ? Il semble qu'aux yeux des autorités coloniales et militaires, il était

42. LOUIS-FRANÇOIS VANDERSTRAETEN, “Léopold II...”, p. 65-70. 43. Lettre du général Ermens, 7.3.1944 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2781). 44. “Commission de réorganisation de la Force publique, séance du 19 février 1946”, 19.2.1946 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2430). 45. “Commission de réorganisation de la Force publique, séance du 19 février 1946”, 19.2.1946 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2430).



*Parade de la Force publique durant la Seconde Guerre mondiale.
(Fonds André Cauvin, CegeSoma n° 140653)*

tout simplement inconcevable, avant 1945, d'envisager que des Noirs puissent devenir sous-officiers et officiers pour les raisons évoquées précédemment, à savoir l'idéologie paternaliste, voire raciste, véhiculée à l'époque, le manque flagrant d'instruction des soldats et le système défaillant de recrutement de ceux-ci. Bien plus que de simples hypothèses émises par l'auteur de cet article, ces trois éléments permettant de comprendre l'absence d'officiers noirs à l'heure de l'indépendance congolaise se vérifient grâce aux archives.

Ainsi donc, la première fois que la question de l'africanisation des cadres fit son entrée dans les cénacles coloniaux, ce fut suite à une méprise du ministre des colonies Albert De Vleeschouwer. En janvier 1945, ce dernier fit parvenir aux militaires les plus influents du Congo un questionnaire dans lequel figuraient certaines propositions de réformes de la FP dont une traitait “d'avantages très sérieux (à accorder) aux sous-officiers et gradés noirs professionnels”⁴⁶. Ces propos présentaient une contradiction majeure, car ils faisaient allusion à des gradés et sous-officiers noirs; or, cette dernière catégorie n'existait pas. Les réactions des militaires belges ne se firent pas attendre : la grande majorité d'entre eux considérait que le ministre avait simplement commis une erreur terminologique et, qu'il ne serait de toute façon pas envisageable de penser à former un cadre indigène avant longtemps, tant que le mode de recrutement des soldats n'aurait pas été revu et le niveau intellectuel des recrues rehaussé. Si la bévue du ministre atteste d'une certaine méconnaissance de

celui-ci en matière d'organisation interne de la Force publique, elle eut toutefois le mérite de rendre possible un premier échange sur l'accession des Congolais aux grades de sous-officiers et d'officiers. Elle permit aussi de constater que, de l'avis d'une majorité de militaires belges, il fallait préalablement réformer le système de recrutement des soldats et améliorer leur formation avant d'envisager d'en faire des officiers.

De l'École des Pupilles de Luluabourg à l'École royale militaire” de Bruxelles : histoire du processus d'africanisation des cadres de la Force publique

Le processus d'africanisation des cadres de l'armée trouve son origine dans l'action d'un militaire, le général Auguste-Edouard Gilliaert (1894-1973), commandant en chef de la FP, de novembre 1939 à décembre 1940 et d'août 1944 à mars 1954. C'est sous son commandement que furent réalisés d'importants progrès en matières sociales, comme la création de foyers sociaux et de logements en dur pour les soldats et leurs familles, l'augmentation des salaires et la mise sur pied de bibliothèques, de cercles d'études ou encore de cinémas destinés à offrir des distractions d'ordres intellectuel et culturel aux militaires noirs. L'instruction de ces derniers fut revue à la hausse avec l'organisation, dans les camps de la FP, de cours pour illettrés rendus obligatoires à partir de l'année 1948⁴⁷. En 1947 débutèrent à Luluabourg les travaux de construction d'une École centrale regroupant les différentes écoles de formation de gradés éparpillées jusque-là sur le territoire. L'établissement

46. “Étude succincte au sujet de la réorganisation de la FP”, 24.1.1945 (SPF Affaires étrangères, Fonds Force publique, n° 2430). 47. DOMINIQUE HANSON (dir.), *Lisolo na Bisu...*, p. 143.

n'ouvrit ses portes qu'en 1949, après avoir nécessité des moyens matériels, financiers et humains considérables pour sa réalisation⁴⁸.

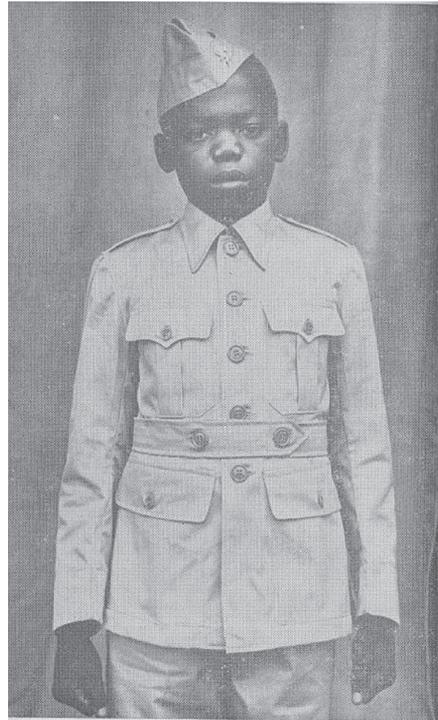
En 1942 fut prise la décision d'instaurer le recrutement de “post-primaires”, indigènes ayant achevé des études primaires et entamé des études secondaires. Dès lors, ceux d'entre eux qui comptaient trois ans ou plus d'études secondaires étaient astreints à effectuer un terme de service réduit de deux ans. Le “conseil de gouvernement”, organe consultatif siégeant à Léopoldville et épaulant le gouverneur général, se pencha néanmoins sur leur cas et en limita le nombre à seulement 10 % du contingent annuel, car l'administration coloniale et le secteur privé étaient aussi demandeurs de travailleurs noirs instruits. Ces recrues plus érudites que la moyenne, profitaient d'un certain traitement de faveur, car elles recevaient une formation militaire réduite dans des pelotons spéciaux, un avancement plus rapide et des emplois en adéquation avec leur niveau d'études⁴⁹. D'autres mesures furent prises par la suite, comme le recrutement obligatoire de post-primaires ayant décidé (ou ayant été contraints) de mettre un terme à leurs études, ou encore l'extension, en 1948, du recrutement aux villes jusque-là épargnées, ce qui permit à l'armée d'enrôler des citoyens dont le bagage intellectuel était globalement plus élevé qu'en brousse. Cependant, les recrues ayant suivi des études secondaires complètes

restèrent extrêmement rares car appelées prioritairement à servir dans l'administration coloniale ou le secteur privé⁵⁰.

À partir de 1946 commencèrent à être organisés des cours primaires pour enfants de soldats dans les camps de la FP, puis de véritables écoles primaires pour lesquelles le général Gilliaert nourrissait de grands espoirs⁵¹. Dès 1947, il souhaitait fonder trois “écoles des pupilles” destinées aux élèves les plus doués et âgés d'au moins 10 ans. Ces établissements auraient eu pour mission de fournir à leurs élèves l'instruction primaire du second degré et des cours préparatoires aux études secondaires. Les pupilles auraient ensuite eu la possibilité de rejoindre une “école des cadets” de la FP dans laquelle ils auraient reçu une formation de niveau secondaire et militaire avant de rejoindre l'École centrale de Luluabourg pour devenir des “gradés”⁵². Si le plan de Gilliaert resta momentanément à l'état d'ébauche, notons que le général songeait seulement à l'époque, à relever la valeur intellectuelle des enfants de soldats par le biais d'études primaires et secondaires pour en faire de bons gradés. Il révisa toutefois ses plans en l'espace de quelques mois.

Le 4 novembre 1947, il assista à l'une des réunions du “conseil du gouvernement”, assemblée purement consultative, mais influente, composée de personnalités belges

48. *Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant l'année 1949 présenté aux Chambres législatives*, Bruxelles, 1950, p. 50. 49. “Rapport sur l'évolution de la Force publique du 1.1.1945 au 1.1.1954”, 1954 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2473). 50. *Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant l'année 1947 présenté aux Chambres législatives*, Bruxelles, 1949, p. 246. 51. DOMINIQUE HANSON (dir.), *Lisolo na Bisu...*, p. 161. 52. Lettre du général-major Gilliaert aux commandants des trois groupements, 9.1947 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2615).



Un élève de l'École des Pupilles en tenue de sortie, en 1954. (Bulletin militaire de la Force publique, n° 67, 10.1954, p. 666)

issues de tous les secteurs de la société coloniale (administratif, judiciaire, militaire, économique, industriel, commercial, ou encore religieux) dont le but était d'étudier avec le gouverneur général les questions les plus importantes relatives à la gestion de la colonie. Gilliaert souhaitait y évoquer la possible accession de Congolais aux épaulettes d'officiers après avoir poursuivi un cursus complet à l'École royale militaire (ERM) de Bruxelles. Selon lui, la FP aurait ainsi pu disposer à moyen terme (entre 5 et 10 ans) d'officiers noirs de qualité, susceptibles d'occuper les nombreuses places vacantes dans les cadres de l'armée. Sa proposition fut cependant accueillie avec une certaine réserve par la majorité des membres de l'assemblée⁵³.

Ainsi, le docteur Van Riel, médecin à la compagnie minière des Grands Lacs, fit remarquer que le fait d'envisager l'envoi des militaires noirs en formation à l'ERM de Bruxelles ne pouvait être qu'un corollaire de l'accession des indigènes aux études supérieures. Or les Congolais n'accéderaient aux universités qu'au cours des années 1950. Jules Cousin, administrateur-directeur de l'Union minière du Haut-Katanga, hostile au séjour de cadets noirs en Belgique, considérait que le milieu métropolitain serait “dissolvant” pour eux. Son avis fut partagé par Hildon Six, vicaire apostolique de Léopoldville. Léon Guebels, procureur, ajouta que l'indigène formé en métropole souffrirait du mal du pays et, qu'il serait donc préférable de mettre sur pied un établissement semblable à l'ERM au

Congo. Oscar Defawe, président de l'Union pour la colonisation, déclara, pour sa part : “Il est prématuré d'envisager la formation d'officiers indigènes. Il est inutile de faire miroiter aux yeux des Noirs cette possibilité et cette situation alors qu'intellectuellement et moralement ils n'y sont pas aptes”⁵⁴.

Si les membres de l'assemblée ne refusèrent pas explicitement le projet d'africanisation qui leur fut soumis, ils se montrèrent réticents à l'idée d'envoyer des Congolais en Belgique et marquèrent leur préférence pour la possible formation d'officiers noirs directement en Afrique. Gilliaert soutint qu'il allait de l'intérêt des futurs officiers noirs de sortir de l'ERM de Bruxelles pour ne pas souffrir la comparaison avec leurs collègues blancs. Il considérait, de plus, que la colonie ne pourrait supporter le coût de l'installation d'un établissement aussi prestigieux sur son sol, d'autant plus que la construction de l'École centrale de Luluabourg était à peine entamée et pesait déjà lourdement sur le budget colonial⁵⁵. Malgré ses arguments, son projet de formation immédiate d'officiers noirs fut avorté pour des raisons idéologiques liées essentiellement à la notion de “prestige du Blanc” : le “conseil du gouvernement” ne souhaitait pas que les indigènes suivent une formation d'officiers en métropole et voient le vrai visage de cette dernière, ce qui aurait nui au prestige de la Belgique et à son maintien en Afrique. Ce refus était le fait, non pas des militaires, mais de certaines autorités coloniales et de représentants civils des principaux secteurs coloniaux. Le conseil donna toutefois son aval

53. “Conseil du gouvernement 1947, première partie, deuxième séance plénière (annexes), commission plénière n° 2”, 4.11.1947 (SPF Affaires étrangères, *Fonds RA/CB*, n° 4).

54. *Ibidem*. 55. *Ibidem*.

pour la création d'une école secondaire de la FP attachée à former une élite orientée vers la carrière militaire.

Si Gilliaert avait sans doute voulu brûler les étapes en pensant à former directement des officiers noirs sans que ces derniers soient préalablement titulaires d'un diplôme d'études secondaires, il revint finalement à son projet initial, qui était de mettre sur pied une école secondaire de la FP. Il considérait que si l'armée souhaitait se doter d'un cadre indigène d'une plus grande valeur intellectuelle, elle ne pourrait l'obtenir qu'en la formant elle-même, dès l'enfance, compte tenu de la situation toujours précaire de l'enseignement pour indigènes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, la seule mise sur pied d'une école secondaire de la FP prit un temps considérable, pour cause de lenteurs administratives et de soucis budgétaires : il fallut attendre 1953 pour que le gouverneur général Pétilion donne son aval à un avant-projet de construction de l'établissement à Luluabourg. Ce dernier, nommé École des Pupilles, ouvrit ses portes en 1954 et débuta la formation de ses élèves – ressortissants du Congo belge et du Ruanda-Urundi – par une année préparatoire, avant six années d'études secondaires⁵⁶. Au terme de leur cursus effectué sous le régime de l'internat, les jeunes recrues auraient pu présenter les examens d'entrée à l'ERM de Bruxelles. Chaque année, s'ouvrait une nouvelle classe au sein de l'établissement, de sorte qu'en juin 1960, l'école disposait de classes allant de l'année préparatoire à la 2^e année scientifique

(cinquième année secondaire). La rhétorique devait s'ouvrir durant l'année scolaire 1960-1961 et les premiers cadets auraient ensuite pu se rendre à Bruxelles en septembre 1961⁵⁷.

Bien qu'étant le fondateur de l'École des Pupilles, le général Gilliaert n'eut guère l'occasion de superviser la première rentrée scolaire au sein de l'établissement. Atteint par la limite d'âge en mars 1954, il dut, en effet, mettre un terme à sa carrière coloniale et rentrer en Belgique. C'est son successeur, le général Émile Janssens (1902-1989), qui fit appliquer le plan de formation d'officiers congolais qu'il avait établi. Cependant, contrairement à une idée largement répandue depuis 1960, Janssens n'eut, en réalité, qu'un rôle mineur dans le processus d'africanisation des cadres de la Force publique, car il n'apporta, en vérité, rien de neuf au plan de Gilliaert, qu'il se contenta simplement de suivre à la lettre. La seule véritable réalisation du général Janssens en matière d'africanisation fut l'ouverture d'une école de formation de sous-officiers, le 15 septembre 1959, à Luluabourg. Cet établissement, nommé École des Adjudants, proposait à ses élèves un cursus long de deux années donnant finalement accès au grade d'adjudant. Pour être admis à ces cours, qui comportaient des matières scientifiques et militaires, les candidats devaient être âgés de 16 à 21 ans (25 pour les militaires) et avoir réussi avec fruit un examen d'entrée portant sur les matières du cycle secondaire inférieur ou, être déjà “gradés” de l'armée. La première année scolaire n'ayant débuté qu'en septembre 1959, il aurait fallu attendre

56. L'établissement fut renommé “École des cadets” en 1959. 57. Note du général Janssens, 13.12.1956 (Archives du Centre de Documentation historique des Forces armées, *Fonds Vanderstraeten*, n° 4).

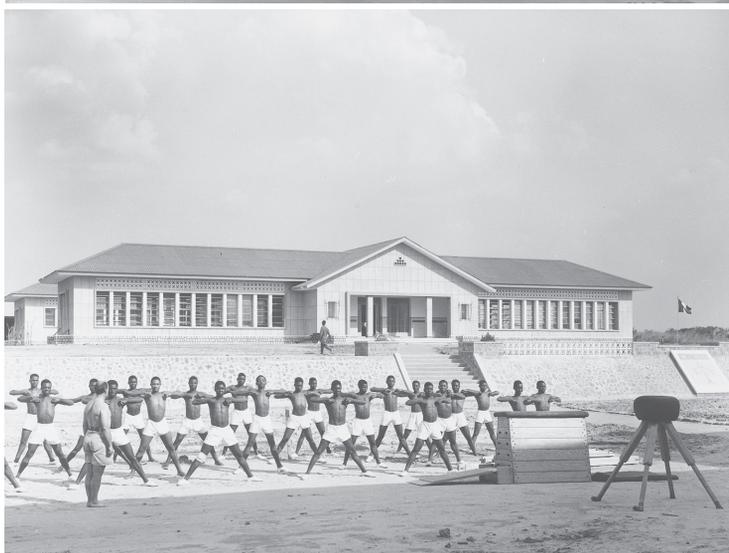
juillet 1961 pour que les premiers adjudants noirs soient formés⁵⁸. Par ailleurs, une École de sous-lieutenance devait voir le jour à Luluabourg en septembre 1960 et former les premiers officiers de la FP au terme d'un cursus de deux ans (contre trois à l'École royale militaire), mais ce projet avorta suite aux troubles qui suivirent l'indépendance du Congo⁵⁹.

Si cette dernière fut proclamée à la date du 30 juin 1960, elle fut acquise suite à l'éveil politique des Congolais, qui survint véritablement durant les années 1950. S'il est impossible de relater l'ensemble des faits qui se produisirent entre 1945 et 1960, notons simplement que la plus grande victoire congolaise remportée sur le colonisateur fut sans conteste celle de la “Table Ronde” belgo-congolaise de Bruxelles (janvier-février 1960) au terme de laquelle les Belges acceptèrent d'accorder l'indépendance au Congo à la date du 30 juin 1960, sans opposer de véritable résistance à leurs interlocuteurs africains. À la veille de cette date clé, le pays ne disposait toujours pas de sous-officiers et officiers noirs, car les autorités coloniales et militaires avaient suivi à la lettre le plan établi par le général Gilliaert prévoyant de n'envoyer les cadets de l'École des Pupilles à l'École royale militaire de Bruxelles qu'à partir de septembre 1961, au terme de leur rhétorique. La rapide évolution politique du Congo changea pourtant la donne et imposa que la formation des cadets congolais soit accélérée.

Dès février 1957, il fut donc proposé au gouverneur général d'admettre à l'École des Pupilles des élèves issus du secteur civil et ayant un niveau d'études secondaires plus élevé que celui des cadets de l'établissement. De cette manière, les nouveaux arrivants auraient occupé les classes vides de niveaux supérieurs à celles qu'occupaient les cadets, auraient obtenu leur diplôme secondaire avant ces derniers et, se seraient présentés à l'ERM avec quelques années d'avance sur le programme établi. Cette proposition resta toutefois lettre morte, en grande partie à cause de la volonté du général Janssens de s'en tenir au programme établi⁶⁰.

On en resta donc là jusqu'à ce que se tienne la conférence de la “Table Ronde” de Bruxelles. Dès lors, le 23 février 1960, le ministre des colonies prit dans l'urgence la décision d'accélérer la formation des cadets de Luluabourg. C'est ainsi que 22 candidats africains (dont 5 originaires du Ruanda-Urundi) furent envoyés à Bruxelles, le 15 avril 1960, contre l'avis du général Janssens. Parmi ces 22 candidats se trouvaient dix élèves issus de l'École des Pupilles et achevant à peine leur avant-dernière année d'études, huit autres provenaient des rhétoriques des athénées et collèges du Congo belge et du Ruanda-Urundi, alors que les quatre derniers étaient des pré-universitaires ou des étudiants de première année à Lovanium⁶¹. Ensemble, ils intégrèrent la 100^e promotion “toutes armes” de l'ERM,

58. “Rapport sur l'africanisation des cadres”, 28.7.1960 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2615). 59. LOUIS-FRANÇOIS VANDERSTRAETEN, “Léopold II...”, p. 78. 60. Lettre de l'administrateur général des colonies au gouverneur général, 20.2.1957 (Archives du Centre de Documentation historique des Forces armées, *Fonds Vanderstraeten*, n° 4). 61. “Rapport sur l'africanisation des cadres”, 28.7.1960 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2615).



L'École des Pupilles de Luluabourg, le 20 juillet 1957. Le bâtiment principal (dessus) et une leçon de gymnastique, avec le mess et ses dépendances à l'arrière-plan. (Musée royal de l'Afrique centrale)

effectuèrent leur rentrée académique en septembre 1960 et obtinrent leurs épaulettes d'officiers trois ans plus tard⁶². Parallèlement, la formation de sous-officiers indigènes fut aussi accélérée. Le gouverneur général proposa à la fin de l'année 1957 et au début de l'année 1958, que soient nommés les premiers adjudants noirs parmi les vieux gradés de l'armée mais, se heurta au refus de Janssens. Ce dernier s'inclina finalement le 1^{er} octobre 1959 et nomma, à contrecœur, les neuf premiers adjudants noirs choisis parmi les vieux gradés ayant préalablement présenté un examen. Les 24 adjudants suivants ne furent nommés que le 1^{er} avril 1960, sous la pression du ministre des colonies⁶³.

Il est à noter que le monde politique belge ne se soucia jamais du processus d'africanisation des cadres de la FP, à l'exception du ministre des colonies et de quelques élus. En effet, les gouvernements successifs et les parlementaires se montrèrent toujours indifférents à toute idée de former des sous-officiers et officiers congolais, même lorsque le processus d'africanisation des cadres fut entamé. On ne trouve ainsi aucune trace dans les “Annales parlementaires” d'une véritable discussion entre représentants, sénateurs ou ministres quant à l'éventualité de former une élite militaire noire. Cette situation n'est guère surprenante en soi, tant les affaires coloniales ne suscitèrent jamais le débat au sein des assemblées législatives belges durant la presque totalité de la période coloniale,

sauf lorsqu'il fut question pour la Belgique d'annexer le Congo ou de lui accorder l'indépendance⁶⁴. Bien évidemment, cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des parlementaires restèrent de marbre face à cette problématique, ainsi qu'à celle, plus large, de la formation d'une élite indigène. Ainsi, en février 1958, un parlementaire interpella Auguste Buisseret, ministre des colonies, et lui fit part de ses inquiétudes quant à la formation d'une élite militaire indigène qui, selon lui, constituerait un jour une menace pour la présence belge au Congo⁶⁵. Toutefois, l'exemple cité reste marginal, les interventions de ce type étant extrêmement rares. L'africanisation des cadres de la FP ne constitua jamais véritablement une priorité pour les parlementaires belges, qui en laissèrent la pleine responsabilité au seul ministre des colonies, ainsi qu'à son administration. Tout au long de l'histoire du Congo belge, aucune pression politique ne fut donc exercée sur les autorités coloniales pour que celles-ci entament la formation des premières élites militaires et civiles noires, ce qui explique aussi l'africanisation tardive des cadres.

IV. Conclusions

Le général Janssens, responsable du manque d'africanisation des cadres ?

Le 5 juillet 1960, cinq jours après l'accession du Congo à l'indépendance, la Force publique se mutina contre ses officiers et contre

62. Dossiers individuels des cadets ressortissants du Congo belge et du Ruanda-Urundi, 1960-1963 (Archives de l'École royale militaire de Bruxelles, *Dossiers individuels d'étudiants étrangers*). 63. “Rapport sur l'africanisation des cadres”, 28.7.1960 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2615). 64. GUY VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo...*, p. 69. 65. Question parlementaire, 12.2.1958 (SPF Affaires étrangères, *Fonds Force publique*, n° 2615).

les nouvelles autorités congolaises, car les soldats supportaient mal le fait de ne profiter d'aucun avancement et d'être toujours sous un commandement exclusivement belge. L'élément qui déclencha la mutinerie fut cette phrase inscrite sur un tableau par le général Janssens, alors qu'il passait en revue une partie de ses troupes : “Avant l'indépendance = Après l'indépendance”. Selon Janssens, il était question de rappeler aux soldats leurs devoirs vis-à-vis du Congo après l'indépendance du pays, comme avant celle-ci. Pour les soldats noirs, ces propos furent plutôt interprétés comme étant une provocation : leur pays resterait sous contrôle belge en dépit de l'indépendance et leur situation à la FP ne connaîtrait guère d'évolution favorable. Que l'on ne s'y trompe pas, le mécontentement des soldats face au manque de promotions et d'africanisation des cadres grondait depuis la Seconde Guerre mondiale et les propos tenus par le général mirent simplement le feu aux poudres.

Dès le début des troubles provoqués par la mutinerie et jusqu'à nos jours, Janssens fut désigné comme en étant le principal responsable, tant pour les propos qu'il tint devant ses soldats, que pour sa gestion jugée désastreuse du processus d'africanisation des cadres. De telles accusations semblent toutefois disproportionnées, car le général se contenta, en réalité, de suivre à la lettre le plan établi par son prédécesseur Gilliaert. S'il refusa d'accélérer la formation des cadets de l'École des Pupilles et de nommer les premiers

adjudants congolais durant la seconde moitié des années 1950, c'est parce qu'il estimait que chaque grade nécessitait un diplôme obtenu au terme d'études spécifiques et, qu'offrir de l'avancement aux soldats sous la pression politique serait revenu à brader leur formation. Sa position tranchée à ce sujet était déjà la même en décembre 1955, comme en témoigne l'extrait suivant d'une interview qu'il accorda au *Bulletin militaire*, revue des sous-officiers et officiers de la Force publique : “(...) Dès à présent, on doit envisager l'accession de Congolais au rang d'officier en soulignant bien qu'il n'y aura jamais d'officier de ‘complaisance’ et que tout candidat devra affronter avec succès toutes les épreuves de ses camarades métropolitains et montrer des qualités morales équivalentes aux leurs”⁶⁶.

Si l'entêtement de Janssens à ce propos doit être souligné, notons que les autorités supérieures – le gouverneur général et le ministre des colonies – ne manquèrent pas d'outrepasser son avis en envoyant les cadets de Luluabourg à Bruxelles avec un an d'avance sur le programme établi et, en nommant les premiers adjudants noirs, démontrant par-là l'importance toute relative du général dans le processus de décision coloniale. Par ailleurs, si le général Janssens n'avait pas écrit sa célèbre phrase, qui déclencha la mutinerie de la Force publique, il ne fait nul doute que son nom serait tombé dans l'oubli. Le manque d'africanisation des cadres tant décrié trouve donc son origine ailleurs.

66. Anonyme, “Connaître la Force publique, interview du général-major E. Janssens, Commandant en Chef”, in *Bulletin militaire*, n° 74, 1955, p. 679.

Le système éducatif colonial et le mode de recrutement des soldats, des freins à l'africanisation des cadres

Si l'on considère que le processus d'africanisation des cadres débuta réellement avec la mise sur pied d'une école secondaire de la FP, force est de constater qu'aucune mesure ne fut prise en matière d'accession des soldats indigènes aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire entre 1885 et 1954. Pourquoi ? Dans l'EIC, comme au Congo belge, l'État confia l'éducation des indigènes aux seules missions réparties sur le territoire et celles-ci durent assumer, tant bien que mal, l'évangélisation des masses et la formation de prêtres africains et d'auxiliaires pour l'administration coloniale et le secteur privé. Faute de moyens matériels et humains suffisants, elles ne purent fournir un enseignement de niveau secondaire qu'aux seuls candidats à la prêtrise jusqu'en 1946-1947, années au cours desquelles s'ouvrirent les premiers collèges catholiques accessibles à tous. De ce fait, l'armée ne disposa jamais, du moins avant 1946, de recrues dont le degré d'instruction dépassait le niveau primaire. Les conscrits étaient même, dans la grande majorité des cas, analphabètes. Dans ce contexte, il semblait impensable d'admettre au rang des officiers, des militaires noirs sachant à peine lire et écrire et n'ayant pas un bagage intellectuel suffisant pour prétendre rivaliser avec les officiers occidentaux détenteurs, eux, de diplômes universitaires. Une telle idée n'aurait été envisageable que suite au recrutement d'individus ayant achevé avec fruit des études secondaires

et aptes à relever le défi des études supérieures à l'ERM de Bruxelles, chose absolument improbable avant le début des années 1950. Les candidats diplômés du niveau secondaire restant extrêmement rares durant la dernière décennie de la période coloniale, la FP n'eut finalement d'autre choix que de former elle-même ses cadets en leur proposant de suivre un cursus primaire et secondaire complet.

Le mode de recrutement des soldats congolais fut, de plus, défavorable à l'enrôlement de recrues instruites, car il reposait sur l'arbitraire des chefs coutumiers, qui profitaient souvent de l'occasion pour se débarrasser des membres les moins utiles ou dociles de leurs communautés en les désignant pour l'armée. Outre cet élément, qui ne garantissait pas la qualité des soldats, le fait de recruter uniquement hors des villes jusqu'en 1948 s'avéra problématique puisqu'il priva la FP de militaires noirs généralement plus instruits que les “campagnards”. Si les autorités coloniales refusèrent longtemps de recruter des citoyens jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce fut essentiellement par crainte de former à l'art de la guerre des individus qui reviendraient chez eux au terme de leur service, à proximité des colons blancs, qu'ils seraient susceptibles d'attaquer à l'aide d'armes modernes, qu'ils auraient appris à manier⁶⁷. Cet argument assez révélateur d'un manque de confiance des autorités coloniales envers leurs sujets africains tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle les mutineries de la FP auraient traumatisé le

67. Lettre du gouverneur général au lieutenant-colonel Cattoor, 7.1.1947 (SPF Affaires étrangères, Fonds Force publique, n° 2430).



Carte postale présentant l'un des premiers adjudants congolais aux côtés d'un officier belge, 1959-1960. (Collection de l'auteur)



Le capitaine-commandant Philippe Brousmiche en compagnie des cinq candidats-officiers du Ruanda-Urundi avant leur envoi à l'École royale militaire à Bruxelles. À noter que l'africanisation des cadres de la Force publique eut un impact considérable dans l'histoire du Burundi : Michel Micombero (deuxième de droite) devint le premier président de la République du Burundi (1966-1976) et y instaura une dictature militaire. En 1969, il fit exécuter, entre autres, Charles Karolero (troisième de droite), son ancien compagnon de chambrée de l'École royale militaire. (Usumbura, 18.4.1960, collection J. Van Sinay)

colonisateur et l'auraient incité à se méfier des indigènes.

La notion de “prestige du Blanc”, un obstacle à la formation d'une élite militaire noire

Un autre élément majeur qui entrava le processus d'africanisation des cadres fut l'idéologie véhiculée dès les premières heures de la colonisation. Celle-ci, propagée dans l'ensemble des empires coloniaux, faisait la part belle au racisme et à l'idée de supériorité de l'homme blanc sur les autres races. Dans la colonie belge, cette idée de “races” était très présente et prenait une proportion telle que la société coloniale se retrouvait divisée en deux groupes : les Blancs et les Noirs, jugés inégaux en capacités et en intelligence. La colonisation belge fut marquée par la notion du “prestige du Blanc” incitant les coloniaux à affirmer une certaine supériorité vis-à-vis des Africains par le biais d'une attitude distinguée, d'un haut niveau d'érudition, du travail à effectuer (qui ne devait pas être manuel) et, des moyens matériels et financiers considérables. Afin de maintenir le “prestige du Blanc” indispensable à la mainmise belge sur le Congo, il était primordial de chasser de la colonie les “petits Blancs”, mais aussi d'éviter que les Congolais ne découvrent la métropole, constatent ainsi l'existence de Belges issus des classes sociales les plus basses et ne remettent en question la supériorité du colonisateur. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 1947, la proposition du général Gilliaert d'envoyer à l'ERM de Bruxelles les potentiels futurs officiers noirs de l'armée se heurta au refus du “conseil du gouvernement”. Il semblait donc impensable, dans ce contexte, de mettre sur un pied d'égalité les deux races en matière d'emploi et

d'avancement, tant dans le secteur civil qu'à la FP. Des cadets congolais furent pourtant envoyés à Bruxelles en 1960, dans le but d'en faire des officiers égaux aux Belges, mais les mentalités avaient alors profondément changé depuis les années 1950 et les idées de race et de colonisation avaient déjà perdu beaucoup de leur sens.

La Belgique responsable du manque d'africanisation des cadres de la Force Publique?

Au 30 juin 1960, la FP disposait d'une poignée d'adjudants congolais, mais pas d'officiers noirs. Cette lacune fut longtemps pointée du doigt afin de démontrer que le colonisateur belge avait mal préparé le Congo à l'indépendance. En réalité, cet argument n'a que peu de valeur, puisque l'indépendance de la colonie fut accordée brusquement, à l'occasion de la “Table Ronde” belgo-congolaise de janvier-février 1960, soit six ans après la mise sur pied d'une école secondaire de la FP formant des cadets pour l'ERM de Bruxelles. Avant février 1960, il semblait encore impensable de voir le Congo se séparer de la Belgique. Aussi, la sortie des rhétoriciens de l'École des Pupilles prévue au cours de l'année 1961 ne perturbait en rien les préparatifs d'une indépendance que nul ne jugeait imminente. Si le gouvernement belge n'avait pas cédé aux exigences des partis politiques congolais en 1960 et avait maintenu le Congo sous contrôle belge durant quelques années de plus, le pays aurait alors disposé de ses premiers officiers africains à l'heure de son indépendance et les choses auraient sans doute été différentes. Il faut malgré tout admettre le fait que le monde politique

belge porta néanmoins une certaine part de responsabilité dans l'africanisation tardive des cadres. En effet, se souciant toujours fort peu des questions coloniales, notamment celle de la formation d'élites civiles et militaires indigènes, il n'exerça jamais de réelle pression sur les autorités coloniales pour que celles-ci entament plus tôt un processus d'africanisation des cadres.

Les détracteurs du processus d'africanisation des cadres mené par la Belgique usèrent aussi, de manière récurrente, d'un autre argument afin de démontrer que la décolonisation du Congo avait été mal anticipée par le colonisateur belge. Cet argument reposait sur la comparaison entre la Force Publique et d'autres armées coloniales, essentiellement les “tirailleurs sénégalais”. Selon les critiques, la Belgique n'aurait pas suivi l'exemple de la France qui, elle, disposait d'officiers africains depuis 1899. C'est évidemment oublier que les Sénégalais ne purent dépasser le grade de capitaine et exercer un véritable commandement avant les années 1950 et que la France constitua un exemple marginal d'africanisation des cadres : le Royaume-Uni, l'autre grande puissance coloniale en Afrique, ne commença à nommer des offi-

ciers noirs qu'à partir de la Seconde Guerre mondiale, tandis que d'autres puissances comme l'Allemagne ou l'Italie n'offrirent jamais de véritables postes d'officiers à leurs soldats africains. Dans ce contexte global, pourquoi la Belgique aurait-elle dû imiter la France et non pas le Royaume-Uni ou l'Allemagne ?

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le processus de formation de cadres congolais, une fois défini, connut une série de contretemps avant son lancement. En effet, lorsque le “conseil du gouvernement” donna son aval au général Gilliaert pour la mise sur pied d'une école secondaire de la FP, en 1947, il fallut attendre six ans pour que l'édifice soit enfin construit et occupé par les premiers cadets. Ce retard était lié, d'une part, aux frais élevés dus aux travaux de construction d'un autre établissement, l'École centrale de Luluabourg et, d'autre part, à la lenteur administrative coloniale. Si l'École des Pupilles avait ouvert ses portes dès 1947, le problème du manque d'officiers africains à la date du 30 juin ne se serait jamais posé. Évidemment, il ne peut être question, ici, de refaire l'histoire, car tel n'est pas le métier de l'historien.

En mémoire de Monsieur Philippe Brousmiche (23.7.1914-12.3.2015), ancien capitaine-commandant de la Force publique et vétéran de la campagne d'Abyssinie, qui nous fut d'une grande aide dans la réalisation de notre étude.

Liste des abréviations

| | |
|---------|---|
| CADULAC | Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo |
| EFORTOM | École de formation des officiers ressortissants des territoires d'outre-mer |
| EIC | État indépendant du Congo |
| ERM | École royale militaire (de Bruxelles) |
| FOMULAC | Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo |
| FP | Force publique |
| RWAF | <i>Royal West African Frontier Force</i> |